

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

Epreuve n° 2 : épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des 4 options proposées. Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

CORRIGÉ QUESTIONS COMMUNES

I - questions communes

1/ Définissez le plus précisément possible le service civique.

Le service civique a été créé en 2010, il est régi par le code du service national. Ce dispositif est à destination des jeunes entre 16 et 25 ans, qui souhaitent accomplir volontairement une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois.

Un jeune peut réaliser sa mission dans 9 domaines différents : solidarité, éducation, culturelle et loisirs, sport, mémoire et citoyenneté, santé, intervention d'urgence en cas de crise et développement international et action humanitaire.

Ces employeurs potentiels sont variés, cela peut-être une collectivité, un établissement public ou une association.

Un engagé reçoit une indemnité de 573 euros par mois et bénéficie une protection sociale complète. Pour certain jeune, il peut y avoir une rallonge de 100 euros s'il est boursier ou bénéficiaire du RSA ou issu d'un foyer au RSA.

Ce jeune travaille au minimum 24 heures par semaine.

Depuis le 1^{er} juin 2015, le service civique est universel, ce qui signifie que chaque jeune peut effectuer une mission.

2/ Quelles évolutions et quels obstacles peut-on observer sur ce dispositif depuis sa création en 2010 ?

Depuis sa création en 2010, le service civique est un dispositif qui attire les jeunes. L'Etat a mis en œuvre une politique permettant de multiplier par sept le nombre de postes financés. L'Agence du service civique est passée de 10 000 à 70 000 postes ouverts à l'engagement.

De plus, le service civique a évolué, il est passé d'un service civique volontaire à un service civique universel.

Toutefois, cette redéfinition du service civique n'est pas forcément concevable avec les finances de l'Etat. En effet, selon François Chérèque il faudrait trois millions d'euros pour répondre à la demande, alors que l'Etat met à la disposition de l'Agence uniquement 170 000 euros en 2015.

Par ailleurs, le deuxième obstacle déclaré sur ce dispositif est plus logistique. De nombreux jeunes souhaitent effectuer une mission mais n'ont pas de structures d'accueils. Selon François Chérèque « il y a 3 ou 4 fois plus de demandes que de missions disponibles ».

Enfin on observe que le service civique, qui se veut un dispositif au service de la mission d'intérêt général, n'est pas accessible à tous les jeunes. En effet, la part des personnes handicapées parmi les volontaires n'est que de 0.4 % en 2012 alors que le contrat d'objectifs et de moyens prévoyait un taux de 6 %.

3/ Selon vous, qu'apporte le service civique à un jeune engagé pendant et après sa mission ?

Le service civique est un engagement du jeune qui se sent utile dans sa mission. Grâce à son travail, il s'intègre facilement dans la société et cela peut créer de la mixité sociale car selon sa mission, il côtoie de multitude de personnes et de milieux différents.

Grâce à son service civique, le jeune acquiert une première expérience professionnelle, ce qui lui facilite son insertion dans le monde du travail. Des études montrent qu'un jeune trouve un emploi ou une formation six mois après la fin de sa mission.

Enfin, le service civique permet de renforcer la cohésion nationale et le sentiment d'appartenance à une nation pour le jeune.

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

*Epreuve n° 2 : épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des 4 options proposées.
Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.*

CORRIGÉ OPTION COMPTABILITÉ ET FINANCE

Première partie

1. Définissez les notions de principe de prudence et d'indépendance des exercices.

Principe de prudence : l'État doit enregistrer à la clôture de l'exercice toutes les pertes probables ou certaines qui concernent l'exercice.

Principe d'indépendance des exercices : il impose de rattacher les factures clients et fournisseurs à l'exercice comptable concerné.

2. De la balance au 31/12/2013, on extrait les renseignements suivants (avant les écritures de régularisation).

Nom client	Créances TTC	Provisions 2013		Provisions 2012	Réajustements provisions	
		%	Montant		+	-
Louna	6 000			2 006,69		2 006,69
Mabidel	3 840	70	2 247,49	2 408,03		160,54
Zigel	2 489	40	832,44	616,89	215,55	
				Totaux	215,55	2 167,23

3. Passez toutes les écritures de régularisation au 31/12/2013 (taux de TVA : 19,6%).

		31/12/2013			
654	44571	416	Pertes sur créances irrécouvrables	5 016,72	6 000
			TVA collectée	983,28	
			Clients douteux		
			Solde créance de Louna		
			31/12/2013		
4916	78174		Dépréciation des comptes de clients douteux	2 167,23	2 167,23
			Reprises sur dépréciations des créances		
			Reprise provisions Louna et Mabidel		
			31/12/2013		
68174	4916		Dotation aux dépréciations des créances	215,55	215,55
			Dépréciation des comptes de clients douteux		
			Dépréciation client Zigel		
			31/12/2013		
654	44571	411	Pertes sur créances irrécouvrables	1 254,18	1 500
			TVA collectée	245,82	
			Clients		
			Solde créance de Badoum		

Deuxième partie

Document-réponse à rendre avec la copie

1. Compléter le bulletin de paie de Mme Dubois :

Bulletin de paie du salariée Dubois / Janvier 2015

	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant			
Salaire de base	151,67	9,96	1510			
Salaire brut			1510			
			Part salariale		Part patronale	
Cotisations	Base	Taux	Montant	Taux	Montant	
URSSAF	1510	15%	226,50	38%	573,80	
ASSEDIC	1510	3%	45,30	4%	60,40	
Caisse de retraites	1510	4%	60,40	6%	90,60	
Total des cotisations			332,30		724,80	
			Salaire net		1 177,80	
			Acompte		400,00	
			Net à payer		777,80	

2, Indiquer le coût de la salariée Dubois pour l'entreprise une fois l'aide de l'Etat déduite pour le mois de janvier 2015 et pour l'année 2015 :

Coût mensuel de la salariée : $1\,177,80 + 724,80 + 332,20 = 2\,234,80\text{€}$ par mois à la collectivité

Coût annuel : $2\,234,80 \times 12 = 26\,817,60\text{€}$

Une fois l'aide de l'État déduite : $26\,817,60 - 18\,823 = 7\,994,60\text{€}$

Soit pour le mois de janvier : $7\,994,60 / 12 = 666,22\text{€}$

3, Enregistrer l'acompte le 15/01, le salaire au 31/01, le paiement du salaire au 05/02 et le règlement des cotisations au 15/02. (Répondre sur la copie)

15/01			
425	Personnel – Avances et acomptes	400,00	
512	Banque		400,00
	Acompte Mme DUBOIS		
31/01			
641	Salaires et appointements	1 510,00	
431	Sécurité sociale		226,50
437	Autres organismes sociaux		105,70
425	Personnel – Avances et acomptes		400,00
421	Salaires nets à payer		777,80
	Salaire brut de Mme DUBOIS + cotisations sociales		
31/01			
645	Cotisations patronales	724,80	
431	Sécurité Sociale		573,80
437	Autres Organismes Sociaux		151,00
05/02			
421	Salaires nets à payer	777,80	
512	Banque		777,80
	Paiement salaire Mme DUBOIS		
15/02			
431	Sécurité Sociale	800,30	
437	Autres Organismes Sociaux		
	Banque		
	Paiement cotisations salariales + patronales		1057,00

Troisième partie

1. Donner la définition d'une marchandise.

Objet, matières ou fournitures acquis par l'État et destinés à être revendus sans avoir subi aucune transformation préalable.

2. Établir au 31/12/2013 et au 31/12/2014, les comptes de résultat simplifiés de cette entreprise ?

Compte de résultat au 31/12/2013

Charges		Produits	
Achats de fournitures	30 000	Ventes de marchandises	100 000
Achats de marchandises	50 000	Activités pédagogiques	50 000
Services extérieurs	10 000		
Impôts et taxes	15 000		
Charges de personnel	45 000		
Intérêt	20 000		
	170 000		150 000
		Perte	20 000
Total	170 000	Total	170 000

Compte de résultat au 31/12/2014

Charges		Produits	
Achats de fournitures	45 000	Ventes de marchandises	130 000
Achats de marchandises	55 000	Activités pédagogiques	65 000
Services extérieurs	10 000		
Impôts et taxes	18 000		
Charges de personnel	45 000		
Intérêt	21 000		
	194 000		195 000
Bénéfice	1 000		
Total	195 000	Total	195 000

3. À partir des informations suivantes, il vous est demandé d'établir au 31/12/2013, le bilan simplifié de cette entreprise :

ACTIF		PASSIF	
<u>Actif immobilisé</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Fonds commercial	10 000	Capital	51 700
Matériels informatiques	2 300	Réserves	2 000
Matériel de transport	<u>19 600</u>	Résultats (perte)	<u>- 20 000</u>
	31 900		33 700
<u>Actif circulant</u>		<u>Dettes</u>	
Banque	17 400	Fournisseurs	3 000
Caisse	1 700	Emprunts	<u>20 000</u>
Créances clients	<u>5 700</u>		<u>23 000</u>
	24 800		
Total actif	<u>56 700</u>	Total passif	<u>56 700</u>

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

Epreuve n° 2 : épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des 4 options proposées. Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

CORRIGÉ OPTION ENJEUX DE LA France CONTEMPORAINE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

Les solidarités en France et dans l'Union européenne

1. Quelle définition pourriez-vous donner de l'Etat providence ? (1 point)

C'est une construction progressive, faite de couches historiques successives. (0,25)

C'est une forme de la solidarité nationale. (0,25)

C'est la protection des plus faibles puis de toute la population. Mise en place des minima sociaux. (0,25)

Deux modèles : le financement par l'impôt (Welfare State anglais) ou par les cotisations sociales (en France). (0,25)

2. En quoi est-il au cœur du principe de solidarité nationale ? Quels sont les enjeux et problèmes actuels que l'Etat providence rencontre ? (2 points)

Il est au cœur du principe de solidarité nationale, car :

- le financement est collectif (0,25) ;
- cela profite à tous et surtout aux plus faibles (0,25) ;
- la solidarité se fait à l'échelle nationale et cela permet de lutter contre les inégalités territoriales (0,25).

Les enjeux et problèmes actuels de l'Etat providence sont :

- Un coût en hausse (entre un tiers et la moitié du budget de certains Etats) (0,25) ;
- Cela serait désresponsabilisant pour les individus voire favoriserait l'assistanat (0,25) ;
- Cela nuit à la croissance pour certains experts (0,25) ;
- Il y a un manque d'uniformisation à l'échelle européenne (0,25) ;
- Les sociétés évoluent et de nouveaux besoins apparaissent (0,25).

3. Quelles sont les formes de péréquation ? Détaillez-les. En quoi sont-elles l'expression de la solidarité nationale à l'échelle des territoires ? (3 points)

Le but de la péréquation est de favoriser l'égalité entre les territoires et les collectivités, et d'atténuer les disparités de ressources.

La péréquation peut avoir 2 formes. (1 point)

Détails :

- la péréquation verticale : rôle de l'Etat, répartition équitable des dotations versées aux collectivités territoriales (0,5) ;
- la péréquation horizontale : entre les collectivités territoriales elles-mêmes, les ressources des plus riches sont prélevées au profit des moins favorisées (0,5).

Elles sont l'expression de la solidarité nationale car l'Etat répartit équitablement les sommes collectées par l'impôt national, et la solidarité des collectivités territoriales entre elles est observable. Depuis 2013, on constate une augmentation de la péréquation. (1)

NB : valoriser le candidat qui donnerait des exemples précis : dotation de fonctionnement minimal, Dotation de solidarité urbaine de cohésion, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communautés, etc. (0,5)

4. Quels sont les fondements du principe de solidarité au sein de l'Union européenne ? (2 points)

C'est une construction progressive, dominée par l'idée de subsidiarité. Elle repose sur l'idée que l'union fait la force. (1)

Elle repose aussi sur des compromis passés entre les Etats dans le cadre de la « fédération des Etats-nations » : la recherche d'un compromis est donc essentiel. (1)

5. Quelles ont été les étapes et les formes de cette solidarité communautaire ? (2 points)

Le Traité de Rome et l'union douanière constitue la première étape. (1)

Puis, il y a une diversité des formes de solidarité au sein de l'Union : (1)

- PAC ;
- Politique régionale européenne ;
- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ;
- Fonds d'aide pour faire face aux flux migratoires inégaux selon les pays dans le cadre de l'espace Schengen ;
- Fonds européen de stabilité financière.

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

Epreuve n° 2 : épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des 4 options proposées. Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

CORRIGÉ OPTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS

1 – Définissez la discrimination à l'embauche.

La discrimination à l'embauche est un traitement défavorable, à toute étape du recrutement (contenu de l'offre d'emploi, tri des CV, entretien d'embauche, épreuve de concours...), fondé sur un critère interdit par la loi : origine, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, âge, situation de famille, ethnie, nationalité, opinions politiques, activités syndicales ou mutualistes, convictions religieuses, apparence physique, nom de famille, lieu de résidence, état de santé, handicap.

2 – Quel est l'apport de la recommandation de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et de la jurisprudence relatives à la transmission au salarié des moyens d'authentification dans le cadre de la mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles (document 2 – article de La semaine juridique Social n° 47 du 17 novembre 2015, étude 1416 p. 16)

Dans sa recommandation n° 2010-371 du 21 octobre 2010 relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, la CNIL a indiqué que l'envoi au salarié de ses codes d'identification personnels doit se faire « de façon à garantir leur confidentialité et en particulier, que les divers prestataires éventuels ne puissent pas en prendre connaissance ». Concrètement, l'envoi par courrier simple ou par courrier électronique sans procédé particulier de sécurisation est illégal, ainsi que l'ont également jugé la Cour de cassation dans sa décision du 27 février 2013 (Cass. Soc., 27 février 2013, n° 12-14415) et le Conseil d'Etat dans sa décision du 11 mars 2015 (CE, 11 mars 2015, n° 368748, 368819). Il convient donc de transmettre au salarié son identifiant et son mot de passe soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit en prévoyant un mode de sécurisation particulier permettant de s'assurer que seul l'électeur aura accès aux moyens d'authentification ou séparant l'identifiant du mot de passe (cf. délibération CNIL n° 2013-091 du 11 avril 2013).

3 – Quels sont les principaux organismes qui veillent au respect des dispositions légales portant sur le vote électronique ?

Les organisations syndicales, la CNIL, les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif.

4 – Dans le document 3, l'auteur cite "la génération mutante est une bombe à retardement pour l'entreprise". Expliquez.

La Génération Y n'accepte pas facilement les modes de management (hiérarchie, contraintes, ...).

Il faudra savoir garder les talents sans créer des frustrations chez d'autres.

Par ailleurs les femmes semblent avoir les mêmes attentes professionnelles que les hommes. Tous s'accordent pour garder un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ils ne sont pas disposés à s'impliquer trop fortement.

5 – Les organisations publiques risquent-elles d'être confrontées en terme de management aux mêmes situations ? Argumentez votre réponse.

Les organisations publiques accueillent les jeunes avec le même profil.

Les "chocs culturels" seront néanmoins peut être moins forts ...

Quels sont les profils des entrants dans les organisations publiques ? Au départ le choix entre public et privé se fait-il sur l'amplitude de travail et les exigences fortes (plus fortes ?) du privé en terme d'implication ? À discuter.

**CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

Épreuve n° 2 : épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des 4 options proposées. Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

CORRIGÉ OPTION PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

1/ Peut-on dire que la croissance et développement sont-ils deux expressions équivalentes ?

Les deux notions ne sont pas équivalentes. Alors que la croissance est un processus quantitatif, l'augmentation d'un indicateur de production, le PIB (0,5 points), le développement, phénomène avant tout qualitatif, implique des progrès dans les différentes structures d'une collectivité (éducation, santé, protection de l'environnement...) (0,5 point). Le développement est aujourd'hui mesuré par un indicateur, l'indicateur de développement humain (IDE, défini par le PNUD) qui prend en compte outre le PIB/habitant, les niveaux de scolarisation et l'espérance de vie.

2/ En mobilisant l'exemple de la Guinée équatoriale, expliquez pourquoi la croissance n'est pas une condition suffisante du développement.

La Guinée équatoriale a une assez bonne croissance économique (59^{ème} rang mondial), alors que les indicateurs de développement comme l'IDE sont faibles (179^{ème} rang mondial) (1 point). Les ressources ne sont pas suffisamment affectées à l'éducation et à la santé et à la réduction des inégalités sociales et économiques.

3/ Montrez, que chacun des capitaux participe au bien-être de la population.

Le développement peut être étudié à travers quatre grands types de capital : le capital physique, le capital humain et le capital institutionnel, qui sont produits par les hommes, mais aussi le capital naturel, qui est le seul à être non produit par les hommes (1 point). En interagissant, ces différents capitaux contribuent au bien-être des populations comme, par exemple, l'augmentation du niveau d'éducation facilite les conditions de préservation de l'environnement.

4/ Analysez les effets d'une amélioration de l'éducation, c'est-à-dire un renforcement du capital humain sur les autres capitaux et expliquez pourquoi le développement résulte de l'interaction de différents capitaux.

Le renforcement du capital humain, c'est-à-dire du niveau des connaissances et de l'éducation, renforcent tous les autres capitaux (1 point). Il favorise le développement des capitaux physiques, par la recherche et le progrès technique. Il renforce la coopération entre les agents par la mise en place d'institutions favorables aux échanges et au progrès social (valeurs, normes juridiques, normes sociales ...). Il permet une plus grande connaissance de l'environnement et de sa préservation par la prise de conscience de l'importance du capital naturel et de sa protection (lutte contre la pollution de l'air, des sols et des eaux, lutte contre le réchauffement climatique).

Un pays se développe à partir du moment où ses différents capitaux entre en interaction. Ils agissent à la fois sur l'accroissement quantitatif des richesses et le bien-être des individus, notamment par la réduction des inégalités, le développement de la santé, l'augmentation des connaissances et la prise en compte des effets de la croissance sur le climat et l'importance de la régulation des marchés par les Etats (objet de la COP21).

5/ Après avoir exposez le problème auquel sont confrontés les pêcheurs d'Alanya, montrez que le système mise en place constitue une forme de capital institutionnel qui agit sur le bien-être des pêcheurs.

Les pêcheurs d'Alanya font face à la rareté des ressources disponibles, c'est-à-dire la diminution du nombre de poissons, du fait d'une surexploitation des zones de pêche (absence de quotas) (1 point). La mise en place d'un système d'allotissement des sites de pêches, c'est-à-dire d'un partage des territoires marins entre les producteurs et de leur rotation, a permis d'augmenter la confiance et la coopération entre les pêcheurs. Le système a permis de mieux gérer les ressources et d'améliorer le bien-être de chacun.